



NATIONS
UNIES

EP

UNEP/MED WG.476/8



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR L'ENVIRONNEMENT
PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE**

28 juin 2019
Français
Original : anglais

Deuxième réunion du sous-groupe sur les incidences environnementales du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG)

Athènes, Grèce, 27-28 juin 2019

Point 6 de l'ordre du jour : Conclusions et recommandations

Conclusions et recommandations

Pour des raisons environnementales et économiques, le tirage du présent document a été restreint. Les participants sont priés d'apporter leur copie à la réunion et de ne pas demander de copies supplémentaires.

PNUE/PAM
Athènes, 2019

Conclusions et Recommandations

1. La Réunion de la Deuxième réunion du sous-groupe sur les incidences environnementales du Groupe du pétrole et du gaz en mer de la Convention de Barcelone (OFOG) s'est tenue les 27 et 28 juin 2019 au siège du Secrétariat de l'ONU Environnement/PAM – Convention de Barcelone à Athènes (Grèce).

2. Suite à l'examen et aux discussions de tous les points de l'ordre du jour, la Réunion est convenue des délibérations, conclusions et recommandations suivantes :

Point 3 de l'ordre du jour. Lignes directrices et normes méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore

Normes communes et lignes directrices concernant l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage

3. La réunion s'est accordée sur la version révisée des Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore : Normes communes et lignes directrices concernant l'élimination des hydrocarbures et mélanges d'hydrocarbures et l'utilisation et l'élimination des fluides et déblais de forage, présentées dans le document UNEP/MED WG.476/L2, qui prennent en compte des modifications introduites lors de la réunion. La réunion a demandé au Secrétariat de distribuer la version révisée aux points focaux du PAM et du Protocole offshore et aux participants à la réunion. En l'absence de commentaires majeurs reçus au plus tard le 8 juillet, elle a recommandé qu'elles soient soumises à la Réunion des Points Focaux du PAM pour sa considération.

Normes et lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées dans le cadre du Plan d'Action Offshore en Méditerranée

4. La réunion s'est accordée sur la version révisée des Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore : Normes et de lignes directrices communes pour les restrictions ou conditions spéciales pour les aires spécialement protégées (ASP) dans le cadre du Plan d'Action Offshore en Méditerranée, présentées dans le document UNEP/MED WG.476/L3, qui prennent en compte des modifications introduites lors de la réunion. La réunion a demandé au Secrétariat de distribuer la version révisée aux points focaux du PAM et du Protocole offshore et aux participants à la réunion. En l'absence de commentaires majeurs reçus au plus tard le 8 juillet, elle a recommandé qu'elles soient soumises à la Réunion des Points Focaux du PAM pour sa considération.

Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental (EIE)

5. La réunion a pris note de la version révisée des Lignes Directrices et Normes Méditerranéennes dans le cadre du Protocole Offshore : Lignes directrices pour l'évaluation de l'impact environnemental (EIE), présentées dans le document UNEP/MED WG.476/L4, qui prennent en compte des modifications introduites lors de la réunion. La réunion a considéré que le document nécessitait un examen plus approfondi et elle a invité les Parties contractantes de la Convention de Barcelone à fournir des propositions et suggestions supplémentaires sur le document en vue de sa finalisation et de sa soumission à la prochaine réunion de l'OFOG au cours de la période biennale 2020-2021.

Point 4 de l'ordre du jour. L'état de la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore en Méditerranée et recommandations sur des mises à jour potentielles

6. La réunion a pris acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'Action Offshore en Méditerranée et a demandé au Secrétariat de continuer à la soutenir et à la renforcer. Elle a reconnu la nécessité de renforcer l'intégration avec les travaux relevant des autres instruments politiques et

réglementaires du PAM – Convention de Barcelone. À cet égard, la réunion a demandé au Secrétariat, avec le soutien du REMPEC et des autres composantes pertinentes du PAM, de fournir des conseils concrets et d'apporter leur soutien aux Parties Contractantes pour le renforcement de sa mise en œuvre. Au cours de la mise en œuvre des activités incluses dans Plan d'Action Offshore en Méditerranée tous les efforts seront faits pour prendre en compte les nouveaux développements de la Convention de Barcelone du PAM, en particulier l'approche écosystémique et la planification de l'espace marine (PEM).

7. La réunion a souligné l'importance de s'assurer de l'élaboration d'un plan d'action complet, y compris des grandes étapes et des ressources suffisantes, pour parvenir à la mise en œuvre efficace du Plan d'Action Offshore en Méditerranée. La réunion a demandé plus de réunions techniques pour permettre aux Parties contractantes de partager leurs meilleures pratiques, d'échanger des expériences et de renforcer leurs capacités pour la mise en œuvre du Protocole et du Plan d'Action Offshore. La réunion a recommandé que le PAM, l'OMI et l'industrie collaborent afin de fournir un soutien supplémentaire aux pays pour la mise en œuvre du Protocole et du Plan d'Action Offshore.

Point 5 de l'ordre du jour. Amendements éventuels des Annexes au Protocole Offshore

8. La réunion a salué l'examen entrepris par le Secrétariat des amendements éventuels des Annexes au Protocole Offshore et a accepté la proposition de demander un mandat lors de la prochaine réunion des Parties contractantes pour lancer un processus de mise à jour conformément aux règles et réglementations du système du PAM.

Point 6 de l'ordre du jour. Conclusions et Recommandations

9. La réunion a demandé au Secrétariat d'inclure dans la proposition de Programme de Travail du PAM pour 2020-2021 les activités et les ressources financières et humaines adéquates afin d'assurer le suivi des conclusions et recommandations de la présente réunion.